

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	27	
Représentés :	5	
Non représentés :	1	<b>Séance du 12 novembre 2024</b>
L'an deux mille-vingt-quatre et le douze novembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le cinq novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	32	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Simon SASTRE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Nadège AZZINARI,		
Étaient absents et non représentés : Quentin ROUVIERE,		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

### Subventions 2024 aux coopératives scolaires

Madame Sauvayre-Gaudin, Adjointe au Maire déléguée à la Ville Educative, propose de voter la subvention habituelle aux coopératives scolaires.

**Le Conseil Municipal**, Madame Sauvayre-Gaudin entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le budget 2024 voté le 9 avril 2024,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 5,50€ par élève aux coopératives scolaires des écoles publiques de Monteux.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de ces subventions à chaque coopérative et l'autorise, ainsi que Madame Sauvayre, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 20.11.2024.

Publié le : 20.11.2024

**Mohammed AITANE**

**Secrétaire de séance**